

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI VINGT NEUF JANVIER**
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : 16 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,
Votants : 15 sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 janvier 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : LOUIS Gilles

Absents avant donné pouvoir : AUDEBERT Délizia à GAURIVEAUD Jean-Jacques,
AUTIN Martine à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 15 voix
...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

DE 003-2026/01-003 ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR

Le maire indique au conseil municipal qu'un titre a été émis à l'encontre de la MAM ALOHA pour remboursement des consommations électriques durant la période du 01/09/2024 au 23/03/2025 avant que la MAM n'ait son propre abonnement. Un différend sur le montant oppose la MAM à la mairie, aussi il convient d'annuler les titres n° 1363 et 1364 émis en 2025 pour un montant total de 1.150,36€, de régler les différends opposant la MAM à la mairie puis d'émettre un titre à l'encontre de la MAM pour rembourser les consommations électriques dues à la mairie.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION*

- **DECIDE d'annuler les titres 1363 pour 629,81 € et 1364 pour 520,55 €**
- **CHARGE le maire de régler le différend qui oppose la MAM à la mairie**

DIT qu'un nouveau titre sera émis pour remboursement des frais d'électricité à la commune

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD